

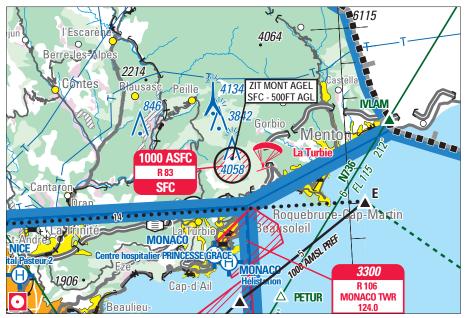
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tél : 05 57 92 57 97 ou 57 95 e-mail : sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr **SUP AIP 220/19**

Date de publication : 25 JUL

Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) Mont Agel (FIR : Marseille LFMM)

En vigueur : Du 08 août au 06 novembre 2019



Extrait carte SIA « Nice Côte d'Azur » au 1 / 250 000 édition 1 - 2019

ACTIVITÉ

Interdiction de survol d'installations défense spécifiques

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

H24

GESTIONNAIRE

Nil

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG/CAM : pénétration interdite, y compris les aéronefs circulant sans personne à bord, à l'exception :

- des aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque la mission ne permet pas le contournement de la zone;
- les aéronefs de la défense, y compris les aéronefs d'Etat télépilotés.

STATUT

Zone interdite temporaire qui se substitue à la zone réglementée LF-R 83 Mont Agel

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZIT MONT AGEL

Limites latérales :

Cercle de 0.5 NM de rayon centré sur 43°46'17"N-007°25'30"E

Limites verticales:

SFC - 500FT AGL

Page 1/1

© SIA